

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DES ARTICLES DU DICTIONNAIRE EXPLICATIF ET COMBINATOIRE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN¹

Gaétane Dostie, Igor A. Mel'čuk et Alain Polguère

1. INTRODUCTION

Le but du présent article est de rendre compte, de la façon la plus explicite possible, du **processus d'élaboration** des articles de dictionnaire pour le DECFC. Nous examinons trois vocables sémantiquement et morphologiquement apparentés — REPROCHER, REPROCHE et IRRÉPROCHABLE — en explicitant nos choix lexicographiques.

À la différence des précédents travaux publiés sur le DECFC où l'on présente des entrées lexicales déjà faites, qui sont ensuite justifiées et commentées, le présent travail tente de reproduire le **processus même** d'élaboration des articles de dictionnaire : nous partons de réflexions et de remarques sur les vocables considérés pour aboutir — par retouches successives — à des articles de dictionnaire aussi « parfaits » que possible.

Le présent texte est organisé de la façon suivante. Tout d'abord, Section 2, nous décrivons le processus d'élaboration du superarticle de dictionnaire pour le vocable REPROCHER. Ensuite, Section 3, nous présentons les définitions de toutes les lexies des trois vocables considérés. Enfin, Section 4, nous concluons en proposant l'ébauche d'une liste de vérification lexicographique : un inventaire standardisé des problèmes à examiner lors de l'élaboration d'un article de dictionnaire.

2. ÉLABORATION DU SUPERARTICLE DE DICTIONNAIRE POUR LE VOCABLE REPROCHER

Nous allons reproduire ici notre démarche comme si nous devions commencer à zéro l'étude du vocable REPROCHER.

2.1. Ébauche de la méthode

La description lexicographique d'un vocable se divise *grosso modo* en sept étapes.

Étape 1 : Choix d'exemples de départ

Tout d'abord, il est indispensable de disposer :

- 1) d'un ensemble d'exemples d'utilisation du vocable qui nous intéresse — ici, **REPROCHER**;
- 2) d'au moins un locuteur natif entraîné à porter un jugement de grammaticalité sur des énoncés et surtout à analyser leur contenu sémantique.

Le rôle primordial donné à l'introspection des locuteurs (plutôt qu'au dépouillement de corpus) constitue une caractéristique importante de l'approche lexicographique du DECFC.

Tout exemple initial doit être une phrase grammaticalement complète et stylistiquement neutre; elle est, d'une part, non ambiguë quant à la lexie qui nous intéresse et, d'autre part, très claire quant à son contenu. Le choix de bons exemples, au commencement de l'étude, est fort important, car il facilite le travail de déblayage. On ajuste les exemples de façon à minimiser le plus possible l'influence du contexte sur l'interprétation de la phrase en question, c'est-à-dire sur le sens de la lexie à analyser. Pour ce faire, on essaie dans un premier temps :

- de n'utiliser que des noms propres en tant que participants, là où cela est possible;
- d'utiliser dans tous les exemples les mêmes noms pour les mêmes participants (pour éviter toute confusion).

Dans un deuxième temps, bien entendu, on fera varier les noms utilisés pour les participants afin d'explorer les différentes cooccurrences possibles de classes sémantiques. (Ainsi, dans le cas d'une lexie mettant en jeu deux participants, on pourra peut-être commencer par *Pierre* et *Marie*, pour passer ensuite à *le Directeur* et *les assistants*, *l'Armée* et *le Ministère*, *mon chien* et *ton bébé*, *la guerre* et *la pauvreté*, etc.)

Étapes 2-3 : Construction des définitions, c'est-à-dire séparation des acceptions et formulation des composantes

Dans notre approche, la plupart des propriétés lexicographiques d'une lexie découlent essentiellement de son sens, qui est spécifié par la définition (voir Mel'čuk *et al.* 1995 : 72-106). La rédaction d'un superarticle de dictionnaire doit donc commencer par la construction de la définition de la lexie vedette. Cela revient à effectuer deux opérations entremêlées : la

séparation des acceptions différentes — c'est-à-dire le découpage du vocable en lexies — et la **formulation des composantes sémantiques** constituant la définition des lexies individuelles.

Les principaux points à considérer en élaborant les définitions sont :

- le nombre et la nature des actants sémantiques;
- les relations connectant les actants entre eux;
- les contraintes sémantiques sur les différents actants;
- la composante communicativement dominante du sens de la lexie vedette (voir Polguère 1990);
- le caractère assertif ou présuppositionnel des composantes.

Étape 4 : Construction du schéma de régime

En complétant notre ensemble initial d'exemples, nous établissons le schéma de régime intégral de la lexie traitée. De ce fait, nous prenons en considération toute la cooccurrence syntaxique de la lexie et nous sommes ainsi souvent amenés à réviser la définition.

Étape 5 : Recensement des fonctions lexicales

En élargissant toujours l'ensemble d'exemples couverts, nous passons à la description de la cooccurrence lexicale restreinte de la lexie vedette. Dans la plupart des cas, une fonction lexicale porte sur une composante particulière de la définition; ceci peut donc nous amener à de nouvelles révisions de la définition et du régime.

Arrivés à ce stade de la description, nous obtenons une structure hiérarchisée, déjà bien organisée, où tout se tient. Nous possédons de cette façon une première ébauche d'une entrée complète.

Étape 6 : Homogénéisation des descriptions lexicographiques

Lorsque nous disposons des descriptions préliminaires des lexies d'un même vocable, nous procédons à leur homogénéisation. Il s'agit de les comparer point par point en vérifiant la pertinence des distinctions opérées et en essayant de les rendre les plus compatibles et uniformisées possible. Cette opération peut entraîner une révision en profondeur des descriptions, jusqu'à la restructuration du vocable entier (nouvelle division en lexies, réunion de lexies existantes, recours à des raccourcis formels lorsque des descriptions possèdent certaines parties identiques, etc.).

Nous devons ensuite appliquer la même procédure d'homogénéisation à tous les vocables du champ lexical considéré pour assurer une meilleure cohérence et standardisation des descriptions.

Étape 7 : Vérification « expérimentale »

L'étape finale consiste à vérifier si l'entrée construite rend adéquatement compte de TOUS les exemples possibles d'emploi de la lexie vedette. Pour ce faire, nous utilisons toutes sortes d'exemples, même les cas limites et « farfelus ». À ce stade, l'utilisation d'un corpus informatisé s'avère très importante, voire indispensable.

Les sept étapes qui viennent d'être énumérées ne sont pas strictement séquentielles. Les opérations correspondantes peuvent, en pratique, être imbriquées les unes dans les autres selon les besoins de la recherche.

2.2. Application de la méthode au cas de REPROCHER

Nous allons maintenant illustrer la méthodologie proposée en nous limitant aux trois premières étapes mentionnées ci-dessus, puisque ce sont celles qui permettent d'effectuer le gros du travail de construction des définitions.

2.2.1. Étape 1 : Travail sur des exemples de départ

Tel qu'annoncé précédemment, nous commençons par nous donner un ensemble d'exemples à partir duquel nous ébaucherons les définitions. Nous proposons ci-dessous cinq exemples qui pourraient faire partie d'un tel ensemble :

- (1) *Marie reproche à Pierre son retard.*
- (2) *Une semaine après le retard de Pierre, Marie le lui reproche toujours secrètement.*
- (3) *D'une voix stridente, Marie a reproché à Pierre son retard.*
- (4) *Les yeux de Marie reprochaient à Pierre son retard.*
- (5) *Marie reproche au roman de Pierre son caractère licencieux.*

Dès la sélection des exemples initiaux se pose le problème de la détermination des participants de la situation décrite, c'est-à-dire des actants sémantiques des lexies étudiées. Pour bien choisir ce qui doit figurer dans les exemples, il est nécessaire de déterminer quel est le nombre d'actants de chacune des lexies de REPROCHER et quel rôle ils jouent dans leur sémantisme. Nous n'avons pas de recette formelle toute faite pour résoudre ce problème.

Néanmoins, de façon informelle, nous pouvons dire que A est un actant sémantique de la lexie L s'il est absolument nécessaire de prendre en compte A pour expliciter le sens de L (il est impossible de décrire le sens de L sans mentionner A). Par conséquent, A doit être une variable dont les « instanciations » possibles sont sémantiquement contraintes par le sens de L. Ainsi, dans le cas de REPROCHER (voir les cinq exemples ci-dessus), il est clair que les lexies impliquées auront trois actants : X REPROCHE Y à Z. (Cela revient à considérer REPROCHER comme un prédicat à trois arguments; un actant sémantique de L n'est pas autre chose qu'un argument du prédicat 'L'.²)

Une fois déterminés nos exemples de base, nous pouvons commencer la construction des définitions proprement dites. Ce processus, qui est le sujet central du présent article, peut être considéré sous deux aspects : la mise en évidence des différentes acceptions du mot considéré (c'est-à-dire la division du vocable en lexies) et l'analyse sémantique de chaque acception établie (c'est-à-dire le choix et la justification des composantes sémantiques pour chaque acception).

2.2.2. Étape 2 : Division du vocable REPROCHER en lexies

L'examen de notre ensemble initial d'exemples nous amène à envisager la division suivante du vocable REPROCHER :

- R.1a 'X n'aime pas Y qu'a fait Z...' — cf. (1), (2);
 R.1b 'X communique à Z que X reproche_{1a} Y à Z...' — cf. (3);
 R.1c 'les yeux_{1a} de X expriment que X reproche_{1a} Y à Z...' — cf. (4);
 R.2 'X évalue négativement une caractéristique Y de Z...' — cf. (5).

Dans le cas de R.1a, nous utilisons une quasi-définition très approximative pour ne pas anticiper sur la suite de notre exposé, où nous nous occuperons de la détermination des composantes sémantiques appropriées pour cette acception. Soulignons que cette acception — REPROCHER « mental » — est centrale dans le vocable français, ce qui n'est pas le cas du vocable correspondant d'autres langues comme l'anglais ou le russe. Dans ces deux langues, c'est REPROCHER « communicatif » qui domine, de sorte qu'il est impossible de traduire littéralement (avec REPROACH ou UPREKAT') une phrase comme *Marie, maintenant veuve avec deux enfants à charge, reprochera toute sa vie à son défunt mari son suicide égoïste.* (Cette particularité sémantique du français se manifeste notamment par le fait que la personne à qui l'on reproche quelque chose est exprimée en surface par un

complément d'objet indirect alors qu'en russe ou en anglais, c'est par un complément d'objet direct.)

L'opposition entre les trois R.1, d'une part, et R.2, d'autre part, saute aux yeux dans la mesure où *reprocher* qqch. à un roman (R.2) ne veut quasiment pas dire 'reprocher'! Pour éviter tout malentendu, ajoutons que l'on peut tout aussi bien *reprocher*2 qqch. à une personne, mais cela ne veut pas dire qu'on a qqch. contre elle ou qu'on lui communique qqch. : on ne fait qu'évaluer négativement une de ses caractéristiques. Par exemple, la phrase *Marie reproche à Paul son manque de tact* est clairement ambiguë (entre R.1a,1b et R.2).

L'opposition entre R.1a-1b, d'une part, et R.1c, d'autre part, est elle aussi évidente : les yeux qui *reprochent* ne reprochent pas au sens strict, mais **expriment** ou **manifestent** un reproche. Par conséquent, nous ne discutons pas ici de ces deux oppositions, que nous tenons pour acquises. Il est cependant nécessaire de justifier la démarcation que nous établissons entre R.1a et R.1b.

Il est techniquement possible de réunir dans une même entrée R.1a et R.1b. *Grosso modo*, il s'agirait alors d'ajouter en tête de définition de R.1a la composante optionnelle '(X communique que)...', qui serait, dans le cas de l'omission des parenthèses, la composante communicativement dominante (c'est-à-dire générique)³. Nous préférons cependant ne pas procéder ainsi et nous donnerons cinq considérations qui expliquent notre choix (même si aucune d'entre elles ne représente un argument décisif).

- Il nous semble non souhaitable d'admettre une composante optionnelle en position de composante dominante dans une définition, surtout dans le cas particulier suivant :

la définition sans la composante optionnelle a le générique G₁,
la composante optionnelle dominante introduit son propre générique G₂
et l'écart sémantique entre les sens G₁ et G₂ est trop grand⁴.

Dans un tel cas, il est préférable de considérer que l'on a affaire à deux lexies. Pour les lexies qui nous intéressent ici, l'écart entre 'communiquer' [= G₂] et 'avoir quelque chose contre' [= G₁] nous semble justement trop grand.

- Le régime de R.1b admet une proposition au style direct, ce qui est exclu pour R.1a :
(6) « *Tu n'aurais jamais dû partir!* », *me reprocha*1b-t-elle.
- La combinatoire lexicale restreinte (indiquée par les fonctions lexicales) des deux REPROCHER est, elle aussi, différente. Seul R.1b admet les adverbes *durement*, *violemment*, *gentiment*, etc. en tant que valeur des fonctions lexicales **Magn** et

AntiMagn, ainsi que l'expression adverbiale *du regard* (une fonction lexicale non standard).

- La distinction des deux acceptions — R.1a et R.1b — rend plus aisée la prise en compte de la combinatoire lexicale libre : *soudainement*, *à haute voix*, *derrière mon dos*, *entre ses dents*, *dans sa lettre*, etc. se combinent naturellement avec R.1b mais non avec R.1a. (Les trois dernières particularités qui viennent d'être mentionnées s'expliquent, bien entendu, par la présence de la composante 'communiquer que...'.)
- Les autres verbes du même champ sémantique sont tout à fait capricieux quant à la composante 'communiquer...' et à son expression. Ainsi, BLÂMER n'admet que difficilement le style direct :

(7) « *Tu n'aurais jamais dû partir!* », *me* ?**blâma**-t-elle.

CRITIQUER admet le style direct mais sans que l'on puisse mentionner le destinataire :

(8) « *Tu ne sauras jamais manger proprement!* », (**me*) **critiqua**-t-elle.

ACCUSER, quant à lui, admet encore plus difficilement le style direct (toujours sans mention du destinataire) :

(9) « *C'est toi qui a sali le plancher!* » (**m*) ?**accusa**-t-elle.

Il est plus facile de décrire tous ces comportements irréguliers si l'on postule, pour certains verbes de ce champ sémantique, un lexème de « communication » séparé, auquel on associe toutes les contraintes nécessaires.

2.2.3. Étape 3 : Choix et justification des composantes sémantiques de la définition

Nous proposons d'examiner les composantes sémantiques d'une définition dans l'ordre suivant :

- 1) la composante générique;
- 2) **a.** les composantes caractérisant individuellement chacun des actants;
b. les composantes caractérisant les relations entre les actants;
- 3) les liens logiques entre 1) et 2), s'il y a lieu;
- 4) l'examen de certaines composantes « standard » qui pourraient être impliquées dans la définition — comme, par exemple, la factivité.

La discussion d'une composante inclut, outre la justification de son introduction et de la formulation adoptée, la spécification de son rôle communicatif, au sens suivant : nous indiquons si elle fait partie du **posé** ou du **présupposé**. Bien que nos définitions soient divisées en partie assertive *vs* partie présuppositionnelle⁵, nous devons avouer que nous

n'avons pas de critères opérationnels précis qui nous permettraient de toujours faire la distinction de façon rigoureuse. Nous nous contenterons, ici, de faire appel au critère traditionnel de négation : le présupposé est la partie du sens d'une lexie qui reste affirmée lorsque cette lexie est niée (dans un contexte neutre, ne contenant pas de contradiction explicite).

|| Dans ce qui suit, nous indiquons le rôle communicatif — appartenance au posé ou au présupposé — de chaque nouvelle composante introduite en écrivant les posés à l'intérieur d'un cadre continu et les présupposés à l'intérieur d'un cadre en pointillé.

À la fin de l'étude du sens de la lexie considérée, toutes ces composantes seront réunies en vue de constituer une définition. Notons que la partie présuppositionnelle d'une définition est placée en tête et imprimée en retrait; elle est séparée du reste de la définition par deux barres verticales (« || »).

2.2.3.1. La définition de REPROCHER_{1a}

1) COMPOSANTE GÉNÉRIQUE

On ébauche d'habitude une définition en commençant par la recherche de la **composante générique**, ou sémantiquement et communicativement dominante, du sens considéré : c'est la composante à laquelle on peut « réduire » le sens présenté par la définition en élaguant toutes les composantes secondaires. (Cette façon de faire correspond à l'approche classique de la définition : par genre prochain et différences spécifiques.) Dans la plupart des cas, il s'agit d'un exercice relativement facile, même pour beaucoup de mots abstraits comme, par exemple, INSULTER = 'attaquer...', MÉPRISER = 'avoir une attitude...', CONNAÎTRE = 'avoir des informations sur...'. Cependant, dans le cas de REPROCHER_{1a}, il s'avère difficile d'isoler un sens générique. Ainsi, le *Petit Robert* (1987) propose la composante 'représenter [sic!] en blâmant...', le *Dictionnaire du français contemporain* (1966), 'adresser un blâme...', et Littré (1971), 'objecter une chose blâmable ou fâcheuse...'. De telles définitions peuvent laisser entendre que la composante générique de REPROCHER_{1a} est BLÂMER (cf. le caractère très abstrait de 'représenter', 'adresser' et 'objecter'). Or, le sens de BLÂMER n'est pas inclus dans celui de REPROCHER_{1a} : on peut très bien reprocher sans blâmer, alors que l'inverse n'est pas possible. Cf. :

- (10) a. Marie **reproche** à Pierre son retard, mais elle ne le **blâme** pas pour autant.
b. Marie **blâme** Pierre pour son retard, #mais elle ne le lui **reproche** pas pour autant⁶.

Nous avons utilisé ici ce qu'on appelle le « test d'implication » :

|| Si on peut dire *P* mais non *Q* et si on ne peut pas dire #*Q* mais non *P*,
|| cela signifie que *Q* implique *P*.

Par exemple, soit *P* = 'X tue Y' et *Q* = 'X assassine Y'; on peut dire *Jean a tué son frère* [par accident], mais *il ne l'a pas assassiné* et on ne peut pas dire #*Jean a assassiné son frère, mais il ne l'a pas tué*. Cela prouve que 'assassiner' implique 'tuer' (l'inverse n'étant pas vrai). En d'autres termes, 'Q' est un cas particulier de 'P' et peut être représenté comme suit : 'Q' = 'P qui...'. Il découle de cela que le test d'implication est particulièrement utile pour éliminer les sens qui ne conviennent pas comme composante générique d'une définition : **un sens doit nécessairement impliquer sa composante générique**. Dans le cas qui nous intéresse ici, 'blâmer', qui n'est pas impliqué par 'reprocher_{1a}', ne peut pas être sa composante générique.

Les composantes génériques proposées par les principaux dictionnaires du français n'étant pas acceptables, nous explorerons d'autres possibilités. Comme première hypothèse, nous testerons 'ne pas pardonner'. Ceci semble convenir pour (1), qui pourrait à première vue être interprété comme 'Marie ne pardonne pas à Pierre son retard'. Mais on s'aperçoit aussitôt que cette interprétation présuppose une certaine **gravité** du retard, ce qui n'est pas le cas pour (1). Prenons un exemple plus révélateur :

- (11) a. Léo lui a **reproché** d'avoir mis le couteau à gauche de l'assiette.
(Léo est « normal »)
b. Léo **ne** lui a **pas pardonné** d'avoir mis le couteau à gauche de l'assiette.
(Léo doit être franchement maniaque)

NE PAS PARDONNER semble donc véhiculer une charge émotionnelle plus intense que REPROCHER_{1a}. Comparons encore :

- (12) a. Pierre **ne** t'a **pas pardonné** la vente de la voiture.
b. Pierre te **reproche** la vente de la voiture.

(12a) implique⁷ une certaine attitude émotionnelle intense de la part de Pierre, attitude proche du ressentiment, que l'on ne trouve pas dans (12b).

Cette différence est encore mieux perçue lorsque l'on oppose *pardonner* et *ne pas reprocher*, c'est-à-dire lorsqu'on nie (12a-b) :

- (13) a. Pierre t'a **pardonné** la vente de la voiture.

b. *Pierre ne te reproche pas la vente de la voiture.*

Pour cette raison, nous proposons d'utiliser dans la définition de REPROCHER1a, au lieu de 'ne pas pardonner', la composante sémantique 'ne pas excuser', qui est moins forte : (12b) *Pierre ne t'excuse pas pour la vente de la voiture.* Soulignons que, dans 'ne pas excuser', la négation doit être comprise dans son sens strict et non dans son sens antonymique, qui est réalisé dans le phrasème français 'NE PAS EXCUSER'. Ce phrasème signifie 'ne pas admettre par principe', comme dans *Je n'excuse pas la trahison d'un ami*; il est donc différent de l'expression libre *ne pas excuser*, qui est strictement compositionnelle. (Notons que 'ne pas excuser' est plus compatible que 'ne pas excuser' avec la composante de la définition de REPROCHER1a '[caractère] RELATIVEMENT mauvais'; voir plus bas.)

Après avoir opéré un premier choix, il faut procéder à trois types de vérifications :

- s'assurer que la composante choisie n'entraînera pas de cercle vicieux;
- appliquer le test d'implication;
- effectuer des substitutions en contexte pour voir si les compatibilités/incompatibilités contextuelles de la composante générique n'entrent pas en conflit avec celles de la lexie définie.

1. Pour nous assurer que nous n'entrons pas dans un cercle vicieux en définissant REPROCHER1a à partir d'EXCUSER, il nous faut ébaucher une définition — même très approximative — d'EXCUSER pris dans l'acception qui nous intéresse ici et que nous allons identifier comme EXCUSER2 (suivant la numérotation du *Petit Robert*⁸) :

X excuse2 Z pour Y

Z, qui appartient à la sphère personnelle de X, ayant Y-é, ce qui a gêné X et ce que X croit relativement mauvais, ||

X accepte I.1a de ne pas prendre Y en considération 'de sorte que' Y n'a pas d'incidence sur l'attitude de X envers Z.

Cette pré-définition montre clairement que le recours à EXCUSER2 ne nous fera pas entrer dans un cercle vicieux. En effet, on n'aura pas besoin d'utiliser 'reprocher1a' pour définir des composantes comme 'gêner', 'accepter I.1a', 'prendre en considération', etc.

Le recours à 'excuser2' comme composante sémantique de 'reprocher1a' nous permet de repousser à plus tard la solution de bon nombre de problèmes. Nous croyons que chaque lexie pose, pour sa description lexicographique, des problèmes qui lui sont particuliers et des problèmes qui, eux, relèvent plutôt d'autres lexies apparentées. C'est un des aspects

importants de notre méthodologie lexicographique que d'essayer de circonscrire les difficultés qui appartiennent spécifiquement à la lexie en cause et de reporter le traitement des autres difficultés à la description des lexies qu'elles concernent. Il n'est donc pas indispensable d'élaborer dès à présent une définition complète et validée de EXCUSER2 : celle-ci ne sera d'ailleurs pas nécessairement plus difficile à élaborer ni plus complexe que la définition de REPROCHER1a. La seule chose qui importe maintenant est de voir qu'on peut définir EXCUSER2 sans avoir recours à REPROCHER1a. On observe ici un des avantages de la règle du bloc maximum, utilisée dans l'approche lexicographique du DEC (cf. Mel'čuk 1988b : 175-176 et Mel'čuk *et al.* 1995 : 83-86). Cette règle nous permet de résoudre les problèmes par étapes successives tout en obtenant des définitions valides, sans aller jusqu'au bout dans la décomposition de leurs composantes.

Notons que le choix de la composante '...excuser2' s'avère pertinent pour plusieurs aspects de notre définition : spécification des actants (sous-section 2a, p. 29), spécification des relations entre les actants (2b, p. 30), examen de la factivité (4, p. 34), etc.

2. Nous appliquerons maintenant le test d'implication mentionné ci-dessus. Si 'reprocher1a' est un cas particulier de 'ne pas excuser2...', alors on doit :

- pouvoir faire une phrase dans laquelle on affirme *ne pas excuser* et on nie *reprocher*;
- ne pas pouvoir faire une phrase dans laquelle on affirme *reprocher* et on nie *ne pas excuser*.

C'est en effet le cas (rappelons que « # » indique ici une impossibilité sémantique) :

(14) a. *Marie n'excuse pas le retard de Pierre (qui lui a fait un tort considérable), mais elle ne le lui reproche pas (car elle sait bien qu'il n'était pas informé de l'importance de sa participation à la réunion).*

b. *Marie reproche à Pierre son retard (qui lui a fait un tort considérable), #mais elle l'excuse (car elle sait bien qu'il n'était pas informé de l'importance de sa participation à la réunion).*

Pour prévenir un malentendu éventuel, mentionnons le fait suivant. Il serait toujours possible de « trafiquer » (14b) pour la rendre acceptable en jouant sur le temps grammatical :

c. *Marie a reproché à Pierre son retard bien qu'elle l'ait (maintenant) excusé.*

(14c) réfère à deux situations qui se sont succédées. Il n'y a donc pas de contradiction : Marie n'a pas excusé Pierre la semaine dernière, mais elle l'a excusé aujourd'hui. La leçon à tirer de cela est qu'il faut porter une attention particulière, dans les exemples et dans les tests,

aux caractéristiques temporelles et autres caractéristiques grammaticales de l'emploi de la lexie.

3. Quant au test de substituabilité en contexte, il nous montre que notre choix de la composante 'ne pas excuser2' pose problème. Examinons un type de contexte très révélateur : celui mettant en relief les particularités « aspectuelles » de REPROCHER1a vs *ne pas excuser2*. Soient les trois séries d'exemples suivantes :

DEPUIS

- (15) a. *Depuis son retour, Marie reproche à Pierre son retard.*
 b. ?#*Depuis son retour, Marie n'excuse pas Pierre pour son retard.*

PENDANT

- (16) a. *Pendant dix ans, Marie a reproché à Pierre son retard.*
 b. ?#*Pendant dix ans, Marie n'a pas excusé Pierre pour son retard.*

CESSER

- (17) a. *Enfin, Marie a cessé de reprocher à Pierre son retard.*
 b. ?#*Enfin, Marie a cessé de ne pas excuser Pierre pour son retard.*

La différence importante de combinatoire que l'on observe ici reflète une différence sémantique. REPROCHER1a est un verbe d'état (« a state »), dans le sens de la classification aspectuelle des verbes proposée dans Vendler (1967 : 97 *sqq.*), tandis que (*ne pas*) EXCUSER2 est un verbe d'événement (« an achievement »). Par conséquent, on ne peut pas prendre la composante 'ne pas excuser2' telle quelle comme composante générique de 'reprocher1a'. Pourtant, nous voudrions la conserver, car elle nous semble très pertinente pour effectuer la décomposition du sens de REPROCHER1a. Nous allons donc l'inclure **sous** la composante 'avoir présent dans la conscience' de sorte que nous obtenons :

'X a présent dans sa conscience que X n'excuse2 pas Z pour Y'

L'expression 'avoir présent dans la conscience', qui est évidemment un prédicat d'état, absorbe la différence aspectuelle relevée ci-dessus et nous permet de considérer la composante proposée comme la composante générique de REPROCHER1a.

Il est clair que la composante générique fait partie du posé de la définition (elle est donc présentée ci-dessus dans un cadre continu).

Remarque

On comprend pourquoi la recherche du générique de REPROCHER1a n'est pas évidente : ce générique n'est pas lexicalisé en français et est sémantiquement très complexe⁹. Plusieurs lecteurs des versions précédentes du présent article ont émis des doutes sur la validité de cette composante générique — doutes que nous-mêmes partageons. Nous suggérons au lecteur sceptique de falsifier notre description en proposant quelque chose de mieux.

2a) COMPOSANTES CARACTÉRISANT LES ACTANTS SÉMANTIQUES

Les actants X et Z

Est-ce que n'importe quel X peut reprocher quelque chose à n'importe quel Z?

X doit être humain et ne peut pas être trop jeune (un nourrisson, par exemple) :

- (18) a. *Marie reproche à Pierre d'avoir oublié de nourrir son chien/son bébé.*

vs

- b. ?*Le chien/?Le bébé de Marie reproche à Pierre d'avoir oublié de le nourrir.*

Cette restriction est prise en charge par le choix de la composante 'excuser2' : tout être qui peut excuser/*ne pas excuser* peut aussi reprocher.

Quant à Z, il s'agit d'un être vivant avec lequel la communication est possible (un humain et, à la limite, un enfant très jeune ou certains animaux) :

- (19) a. *Marie reproche à son chien/à son bébé de la réveiller toutes les dix minutes.*

vs

- b. *Marie reproche ?aux moustiques de la réveiller toutes les dix minutes.*

Pour certains locuteurs, (19a) pourrait sembler douteuse; cependant, (19b) sera unanimement jugée encore moins acceptable. Cet aspect du sémantisme de REPROCHER1a est également pris en charge par la composante 'excuser2' : dans la mesure où un Z peut être ou ne pas être excusé, on doit pouvoir lui reprocher quelque chose. S'il est déjà un peu douteux que l'on puisse excuser son bébé/son chien, il est franchement bizarre d'excuser des moustiques.

Le recours à 'excuser2' permet donc d'éviter toute caractérisation additionnelle des actants X et Z. (Une autre composante sémantique, présentée plus loin, joue le même rôle en contraignant sémantiquement l'actant Z; il s'agit de '... Z doit être conscient du caractère [relativement mauvais] de Y', qui implique un certain niveau de conscience chez Z.)

L'actant Y

[X étant convaincu que] Y a eu ou a lieu'

On ne peut *reprocher* un Y que si l'on est convaincu qu'il est accompli ou, au moins, en train d'être accompli comme le montrent les exemples suivants :

(20) a. *Je n'ai pas pu prendre ton courrier. Tu ne me le reproches pas?*

b. *Je ne pourrai pas prendre ton courrier. *Tu ne me le reproches pas?*

Au lieu de (20b), il faudrait dire soit *Tu ne me le reprocheras pas?*, soit *Tu ne m'en veux pas?* Ceci prouve que la composante 'Y a eu ou a lieu', qui exclut le futur sémantique de Y, est nécessaire (cf. aussi l'exemple (39)).

La localisation temporelle de Y appartient au présupposé (ce qui est indiqué par la présentation de cette composante dans un cadre en pointillé), car elle est enchâssée dans la composante 'X étant convaincu que...': nous montrerons (cf. sous-section 4, ci-dessous) que cette composante doit être située dans la partie présuppositionnelle de notre définition.

2b) COMPOSANTES CARACTÉRISANT LES RELATIONS ENTRE ACTANTS

Il s'agit de deux types de relations entre actants sémantiques :

- relations « objectives » — un actant domine socialement un autre, est d'un sexe différent, etc.;
- relations « subjectives » — jugements et attitudes d'un actant envers un autre.

On peut procéder en considérant tous les actants par paires, triplets, etc., et en se demandant s'ils entretiennent des relations spéciales. Appliquons cette technique au cas de **REPROCHER1a**.

Relations entre X et Z

Pourquoi la phrase (21b) semble-t-elle moins neutre que (21a)?

(21) a. *Marie reproche à son cousin de prendre tout ça avec désinvolture.*

vs

b. *Marie reproche à ce **quidam** de prendre tout ça avec désinvolture.*

Il semblerait que Z doive être une « connaissance » de X, quelqu'un d'assez proche de X. Cependant, la phrase (21b) est tout à fait acceptable même si elle est moins aisée à interpréter que (21a). Il serait donc plus exact de dire que 'X reproche1a Y à Z' implique que X

entretient une relation psychologique subjective avec Z. En utilisant le verbe **REPROCHER1a**, le locuteur établit du même coup une telle relation. Comparons :

(22) *Dans son livre, le fameux historien Toynbee analyse les défauts de la stratégie adoptée par Napoléon à Waterloo.*

vs

(23) *Dans son livre, le fameux historien Toynbee reproche à Napoléon la stratégie adoptée à Waterloo.*

La phrase (22) reflète l'activité objective d'un savant; la phrase (23) met en évidence une implication « personnelle » de Toynbee dans les événements considérés.

Pour rendre compte de ces faits, il faudrait utiliser la composante sémantique :

'Z appartient à la sphère personnelle de X'.

La composante 'sphère personnelle', qui a un rôle important à jouer en lexicographie, a été proposée par Ju. Apresjan (1986).

La composante ci-dessus n'apparaîtra cependant pas de façon explicite dans la définition de **REPROCHER1a** : elle se trouve incluse dans le sens de **EXCUSER2**. Ainsi la phrase :

(24) *Dans son livre, le fameux historien Toynbee n'excuse pas Napoléon (pour la stratégie adoptée à Waterloo).*

entraîne le même présupposé que la phrase (23)¹⁰.

Relations entre X et Y

Pour exprimer les relations qui s'établissent entre X et Y, il nous faut examiner deux composantes sémantiques : 'mauvais' et 'affecter l'état émotionnel de X'.

'Mauvais'

Pour reprocher Y (à qqn), X doit croire que Y est mauvais. Ainsi, la phrase ci-dessous est aberrante :

(25) *#Marie reproche à Pierre une vente de voiture qu'elle trouve tout à fait opportune.*

Cependant, Y ne peut pas être « trop » mauvais (un crime monstrueux, par exemple); la phrase (26) :

(26) *Marie reproche à Pierre d'avoir égorgé sa fiancée.*

est bizarre parce qu'elle implique que Marie considère l'acte de Pierre comme n'étant pas très grave. Le problème est que le qualificatif 'mauvais' s'applique aussi bien à de toutes petites fautes (avoir oublié de se brosser les dents) qu'à des actes abominables (avoir exterminé une population); cependant, il est surprenant de *reprocher* à quelqu'un un assassinat. Pour rendre

compte de ce fait, nous devons nuancer le qualificatif 'mauvais' et nous obtenons la composante suivante :

'X croit que Y est relativement mauvais'.

Cette composante est déjà incluse dans la présupposition de 'excuser2' (on excuse/n'excuse pas seulement quelque chose que l'on croit relativement mauvais). Par conséquent, nous ne l'introduisons pas dans notre définition de façon explicite.

'Affecter l'état émotionnel de X'

REPROCHER1a implique une réaction émotionnelle négative de X face à Y. D'une part, si X ne se sent pas « touché » par Y, on dira plutôt *X critique/désapprouve Y de Z*. D'autre part, la réaction émotionnelle considérée peut beaucoup varier en intensité et en nature. Ainsi, l'émotion en cause n'est pas nécessairement très forte (on peut entendre dire *Marie reproche un peu à Pierre son retard*); elle n'est pas non plus nécessairement dirigée contre Z — à la différence, par exemple, de la colère¹¹ (*Tout en n'ayant pas la moindre animosité envers Pierre, Marie lui reproche quand même son retard*). Vu le large éventail d'émotions qui peuvent être sous-jacentes à REPROCHER1a (irritation, dépit, mépris, etc.), nous introduisons dans la définition la composante assez vague :

'Y ou les conséquences de Y affectant négativement l'état émotionnel de X'

Nous situons cette composante dans la partie présuppositionnelle de notre définition parce qu'elle n'est pas affectée par la négation de 'reprocher1a' : *Marie ne reproche pas à Pierre son retard* implique toujours que Marie est affectée par le retard de Pierre.

Relations entre X, Y et Z

Ici, deux composantes seront également examinées : 'Z responsable de Y' et 'Z doit être conscient du caractère de Y'.

'Z responsable de Y'

Pour reprocher Y à Z, il faut croire que Z a eu un rôle décisif dans Y : soit Z a lui-même Y-é, même par inadvertance, soit il a causé Y de façon indirecte, soit il a laissé Y-er, etc.

(27) a. *Marie sait très bien que Pierre n'a pas fait exprès de rouler sur ses fleurs, mais elle le lui reproche amèrement.*

[Donc le caractère intentionnel de Y n'entre pas en ligne de compte.]

b. *Marie sait très bien que Pierre n'a pas vendu la voiture (c'était Paul), mais elle lui reproche amèrement cette transaction.*

[Cette phrase implique que Marie considère que la vente a eu lieu, d'une façon ou d'une autre, à cause de Pierre.]

c. *Marie reproche à Pierre d'avoir les yeux bleus.*

[Bizarre à première vue, cette phrase implique, elle aussi, que Marie considère que les yeux de Pierre sont bleus à cause de Pierre (il a rendu ses yeux bleus, par exemple, avec des verres de contact); (27c) peut aussi impliquer que Marie a un comportement irrationnel dans le cas où ce qu'elle reproche à Pierre, c'est d'être né avec les yeux bleus.]

Pour couvrir cette variété de situations envisageables, nous employons une composante volontairement vague :

'X croyant Z responsable de Y'

Cette composante est présuppositionnelle, car elle résiste à la négation; la phrase :

d. *Marie ne reproche pas à Pierre son retard.*

implique toujours qu'elle considère Pierre comme responsable de ce retard (et, en aucun cas, (27d) ne peut impliquer que Marie ne considère pas Pierre comme responsable du retard).

'Z doit être conscient du caractère de Y'

Soit l'exemple suivant :

(28) *C'est injuste de reprocher à Marie de ne pas être venue à ton anniversaire : elle ne peut pas savoir que tu es née le 3 mai.*

C'est une phrase idéale du point de vue de l'enchaînement argumentatif; elle met en évidence le fait que, selon X, Z ne peut pas Y-er en toute innocence. De là, la nécessité de la composante suivante :

'X croit que Z doit être conscient du caractère relativement mauvais de Y'

L'exemple (29) confirme l'inclusion de cette composante dans le sens de 'reprocher1a' :

(29) *Marie reproche à Pierre son retard tout en sachant très bien qu'il croyait être à l'heure.*

La phrase (29) implique que le comportement de Marie est injuste ou incohérent.

La composante en question fait partie du posé, car elle est susceptible d'être affectée par la négation de 'reprocher1a'; la phrase (30) :

(30) *Marie ne reproche pas à Pierre son retard.*

signifie que Marie excuse le retard de Pierre, mais elle peut croire ou ne pas croire que Pierre est conscient du caractère relativement mauvais de son retard. Si cette croyance était une partie du présupposé, elle devrait rester affirmée lorsque 'reprocher1a' est nié, ce qui n'est pas nécessairement le cas.

3) LIEN LOGIQUE ENTRE LES DEUX COMPOSANTES DU POSÉ

'et aussi'

Nous avons établi la présence, dans la partie assertive de 'reprocher1a', de deux tronçons sémantiques C_1 et C_2 :

- C_1 = 'X a présent dans sa conscience que X n'excuse2 pas Z pour Y' — attitude de X envers Z à propos de Y (composante générique);
- C_2 = 'X croit que Z doit...' — opinion de X au sujet des « responsabilités » de Z vis-à-vis de Y.

Il nous faut maintenant formuler la composante — un connecteur — exprimant le lien logico-sémantique entre C_1 et C_2 . Le connecteur immédiatement envisageable est la conjonction 'et'. En effet, dans une phrase affirmative (voir (1)), notre connecteur se comporte comme la conjonction logique. Pour qu'on puisse dire *Marie reproche à Pierre son retard*, il faut **à la fois** que Marie ne l'excuse2 pas pour ce retard **et** qu'elle croit qu'il doit être conscient du caractère relativement mauvais du retard. Cependant, dans une phrase négative, le connecteur en question ne se comporte pas comme la conjonction logique. Reprenons la phrase (30). Une vraie conjonction logique de deux propositions A et B donne sous la négation trois interprétations possibles :

$$\sim(A \& B) \quad \sim A \& B \quad \text{ou} \quad A \& \sim B \quad \text{ou} \quad \sim A \& \sim B.$$

Or, la deuxième interprétation ne s'applique pas au cas de la phrase (30). Elle ne peut être utilisée que pour exprimer les deux sens suivants :

soit 'Marie n'a pas présent dans sa conscience qu'elle n'excuse2 pas Pierre pour son retard, **et** Marie croit qu'il doit être conscient du caractère relativement mauvais de ce retard',

soit 'Marie n'a pas présent dans sa conscience qu'elle n'excuse2 pas Pierre pour son retard, **et** Marie ne croit pas qu'il doit être conscient du caractère relativement mauvais de ce retard'.

La phrase (30) ne peut pas être utilisée pour exprimer le sens

'Marie a présent dans sa conscience qu'elle n'excuse2 pas Pierre pour son retard, **et** Marie ne croit pas que Pierre doit être conscient du caractère relativement mauvais de ce retard'.

Ce qui est essentiel, lorsqu'on nie REPROCHER1a, c'est que le premier tronçon sémantique soit nié, peu importe ce qu'il advient du second : sous la négation, ce second tronçon sémantique devient non pertinent.

|| La composante que nous cherchons à isoler se comporte donc comme **une sorte de** conjonction asymétrique.

Pour exprimer cette particularité, nous proposons d'avoir recours à la composante 'et aussi', que nous considérons comme le sens d'une des acceptions de la conjonction de coordination ET. On ne dispose pas, dans les dictionnaires courants du français, d'une description satisfaisante du vocable ET; pour cette raison, nous ne pouvons pas donner un numéro distinctif identifiant l'acception visée. Nous utilisons donc l'expression 'et aussi' pour représenter cette acception.

Le connecteur 'et aussi' diffère de la « vraie » conjonction 'et' par les deux propriétés suivantes :

- Contrairement à 'et', le connecteur 'et aussi' est asymétrique et exclut donc la permutation de ses arguments :
'A et aussi B' 'B et aussi A'.
- 'et aussi' se comporte différemment de 'et' face à la négation :
'non'('A et aussi B') 'non'('A et B').

On voit en fait que, d'un point de vue strictement logique, le connecteur 'et aussi' diffère de tous les autres connecteurs classiques en ce que son contenu **logique** est vide : 'A et aussi B' a la même valeur de vérité que 'A'. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas de contenu **sémantique** : 'B', lié à 'A' par 'et aussi', est caractérisé comme une information secondaire par rapport à 'A'.

Le connecteur 'et aussi' peut être comparé à d'autres connecteurs linguistiques correspondant à des conjonctions « complexes » : conjonction consécutive ('et après', proposé par Th. Hoffman dans ses travaux sur la sémantique, que l'on trouve dans les

phrases du type *Il s'est levé et [= 'et après'] a mis son pantalon*), conjonction causale ('et par conséquent'), etc. Tous ces connecteurs correspondent à des acceptions particulières du ET français, différentes de l'acception correspondant à la « vraie » conjonction logique.

4) EXAMEN DE CERTAINES COMPOSANTES « STANDARD » : CARACTÈRE NON FACTIF DE REPROCHER_{1a}

Après avoir justifié les composantes introduites dans la définition, le lexicographe se voit souvent obligé de se pencher sur certaines composantes « standard » qui apparaissent dans le sens de nombreuses lexies et qui ont donc de fortes chances d'être pertinentes pour la lexie qu'il décrit. Nous ne sommes pas en mesure de donner ici une liste complète (cf. la liste de vérification de la Section 4) de ces composantes; nous n'allons examiner que l'une d'entre elles, qui est d'ailleurs une des plus importantes : la composante exprimant la factivité. Rappelons que la notion de factivité sert à caractériser les verbes admettant un complément de type prédicatif C^{préd} (c'est-à-dire qui exprime une proposition au sens logique — réalisée par une subordonnée, un infinitif, un nom abstrait, etc.). De tels verbes se répartissent en deux classes :

- les verbes FACTIFS, qui présupposent la vérité de leur C^{préd} — cf. (31a);
- les verbes NON FACTIFS, qui ne présupposent pas la vérité de leur C^{préd} — cf. (31b).

(31) a. *Marie savait <a découvert> que Pierre était arrivé en retard, #mais cela s'est révélé faux.*

vs

b. *Marie pensait <était convaincue> que Pierre était arrivé en retard, mais cela s'est révélé faux.*

Le verbe REPROCHER_{1a} n'est pas factif, car il ne présuppose pas la vérité de Y :

(32) *Marie reproche à Pierre d'être en retard bien qu'il soit parfaitement à l'heure/ce qui est tout à fait faux.*

Pourtant, le verbe EXCUSER₂ est factif. En énonçant :

(33) *Marie excuse/n'excuse toujours pas le retard de Pierre.*

le locuteur présuppose la vérité de 'Pierre est/était en retard'. La composante présuppositionnelle 'Z ayant Y-é', que nous avons introduite dans l'ébauche de définition de EXCUSER₂ (voir 1 ci-dessus), rend compte de ce caractère factif.

Cependant, cette composante a un caractère particulier. On peut la neutraliser par un **contexte contradictoire explicite** sans produire de contradiction évidente :

(34) *Marie n'excuse pas le retard de Pierre, qui en fait est arrivé à l'heure.*

Ce n'est pourtant pas le cas de tous les verbes factifs :

(35) *Marie n'est pas au courant du retard de Pierre, #qui en fait est arrivé à l'heure.*

Nous expliquons ce phénomène en disant que la composante de factivité de EXCUSER₂ est faible.

|| De façon générale, une **composante sémantique faible** est une composante de sens qui peut être neutralisée par un contexte contradictoire explicite.

Pour plus de détails sur le concept de composante sémantique faible, voir Apresjan (1979), Zaliznjak (1987), Iordanskaja and Mel'čuk (1990) et Mel'čuk *et al.* (1995 : 95).

Si 'ne pas excuser₂' doit faire partie de la composante générique de notre définition de REPROCHER_{1a}, il nous faut introduire de façon explicite dans cette définition une composante qui neutralise l'effet factif de 'excuser₂'. Cette composante remplit sa fonction en enchâssant la composante factive 'Y a eu ou a lieu' sous un prédicat mental non factif, en l'occurrence, 'être convaincu'. Nous écrivons donc :

'X étant convaincu que [Y a eu ou a lieu]'

Cette composante est un présupposé, car elle résiste à la négation de 'reprocher_{1a}'. Ce présupposé nous semble valide pour tous les verbes du même champ sémantique que REPROCHER — BLÂMER, CRITIQUER, DÉSA approuver, etc. —, comme l'illustre la phrase suivante :

(36) *Lorsque je suis rentré, Pierre s'est mis à me critiquer violemment pour avoir vendu la voiture, jusqu'à ce que je puisse enfin lui expliquer que la vente n'avait jamais eu lieu.*

Remarque

Soulignons que tous les moyens ne sont pas bons pour neutraliser la factivité d'un verbe comme EXCUSER₂. Par exemple, la conjonction BIEN QUE ne le permet pas. Comparer (34), ci-dessus, avec (37) :

(37) *Marie n'excuse pas le retard de Pierre, ³bien qu'en fait il soit arrivé à l'heure.*

Ce comportement pourrait s'expliquer par le sémantisme même de la conjonction BIEN QUE. Ici, cette conjonction met en évidence le conflit entre le présupposé d'existence du retard de Pierre, compris dans le sens d'EXCUSER₂, et le posé de non-existence de ce retard, exprimé par la subordonnée : ceci produit un effet d'agrammaticalité (voir Apresjan 1978).

En guise de conclusion, présentons maintenant — par ordre d'apparition dans notre texte — toutes les composantes qui viennent d'être introduites :

'X a présent dans sa conscience que X n'excuse² pas Z pour Y'

'[X étant convaincu que] Y a eu ou a lieu'

'Y ou les conséquences de Y affectant négativement l'état émotionnel de X'

'X croyant Z responsable de Y'

'X croit que Z doit être conscient du caractère relativement mauvais de Y'

'et aussi'

'X étant convaincu que [Y a eu ou a lieu]'

Ce qui donne la définition suivante, où, rappelons-le, la partie présuppositionnelle est indiquée en retrait, en tête de définition, séparée par « || » :

X reproche Y à Z =

X étant convaincu que Y, dont il croit Z responsable, a eu ou a lieu,

Y ou les conséquences de Y affectant négativement l'état émotionnel de X, ||

X a présent dans sa conscience que X n'excuse² pas Z pour Y, et aussi X croit que Z doit être conscient du caractère relativement mauvais de Y.

Cette définition, comme toute définition du DEC, est la « francisation » d'un **réseau sémantique**. On trouvera en Annexe le réseau sémantique correspondant, @ @repris de Polguère (1992)@ @.

2.2.3.2. La définition de REPROCHER^{1b}

Nous examinerons les composantes sémantiques de cette définition selon le même canevas que pour REPROCHER^{1a} :

- 1) composante générique — 'communiquer';
- 2) composante caractérisant le but de la communication;
- 3) justification de l'absence d'indication de performativité.

1) COMPOSANTE GÉNÉRIQUE DE COMMUNICATION

'X communique à Z que [X reproche^{1a} Y à Z]'

Nous avons déjà justifié la présence de cette composante dans la définition de REPROCHER^{1b} et montré les avantages qu'il y a à ne pas l'utiliser comme composante optionnelle dans la définition de REPROCHER^{1a} en vue de réunir R.1a et R.1b (voir 2.2.2, p. 22). Nous considérerons donc que R.1b veut dire essentiellement 'X communique à Z que X lui reproche^{1a} Y...'.²

2) COMPOSANTE CARACTÉRISANT LE BUT DE LA COMMUNICATION

'dans le but de culpabiliser Z'

Pragmatiquement, toute communication a un but, mais ce ne sont pas tous les verbes de communication qui incluent la spécification de ce but dans leur sens. Ainsi, on peut *dire* qqch. dans n'importe quel but (faire savoir, faire peur, rassurer, étonner, etc.). Par contre, REPROCHER^{1b} suppose un but d'un certain type. Dans les dictionnaires, on trouve des formulations comme 'pour faire honte ou faire regretter' (Bénac 1956) ou 'pour exprimer à Z son mécontentement ou lui faire honte' (Lexis 1979). Nous rejetons 'pour exprimer son mécontentement' car, en fait, cette composante ne traduit pas le **but** de la communication de type « reprocher », qui est d'influencer le destinataire. (L'expression du mécontentement n'a pas nécessairement un tel but; elle peut correspondre, par exemple, à un simple besoin de se libérer d'une tension.) Quant à 'faire honte' ou 'faire regretter', ces composantes nous semblent trop spécifiques. Dans une situation prototypique, on reproche dans le but de faire cesser un comportement indésirable, de faire mal, etc. (cf. *reprocher amicalement*, *reprocher de façon cinglante*...), c'est-à-dire, dans le but d'influencer le destinataire. Nous avons donc choisi la composante 'dans le but de culpabiliser Z', qui est assez vague et couvre toute la gamme de buts pragmatiques que X peut viser en reprochant.

3) NON-PERFORMATIVITÉ DE REPROCHER^{1b}

Certains linguistes ont proposé de considérer REPROCHER^{1b} comme un verbe performatif (par exemple, Roulet 1978). Nous ne pouvons adhérer à une telle analyse, car nous nous basons sur la définition standard suivante d'un verbe performatif :

Un verbe est dit *performatif* si et seulement si, en l'employant à la 1^{re} personne du singulier du présent de l'indicatif actif, le locuteur accomplit du même coup l'action décrite par le verbe.

Ainsi, en disant *Je vous salue, ma petite Colette!*, Jean **salue** Colette.

R.1b n'est pas performatif, car, en disant *Je te reproche d'être arrivé en retard*, le locuteur ne reproche pas mais communique son état d'esprit au destinataire. Insistons sur le fait que, quand quelqu'un arrive en retard, on ne va pas immédiatement l'« épingler » en disant *Je te reproche...* mais plutôt en ayant recours à des énoncés comme : *Encore une fois en retard!*, *Tu sais l'heure qu'il est?*, *Comment peux-tu arriver si tard?*, *Je te signale que tu es en retard*, *Déjà?!*, etc.

2.2.4. Comparaison avec la description de REPROACH par A. Wierzbicka

Une fois construite une première ébauche de nos définitions, il est souhaitable de les comparer avec des descriptions proposées pour les sens en question par d'autres chercheurs (pour la même langue ou d'autres langues), si de telles descriptions existent.

Dans notre cas, nous disposons d'une analyse intéressante faite par A. Wierzbicka (1987 : 143-144) du verbe anglais REPROACH. Il semblerait, en effet, que les lexies REPROCHER1a-1b recouvrent assez bien tous les emplois de REPROACH, à l'exception d'une légère nuance dans la composante de but (voir ci-dessous). Signalons toutefois trois différences entre REPROACH anglais et REPROCHER français :

- 1) REPROACH n'a pas d'acceptation correspondant à REPROCHER2; pour exprimer ce sens, on dit en anglais *have something against, find faults with*, etc.
- 2) Il semblerait que la distinction entre verbe de sentiment (R.1a) et verbe de communication (R.1b) ne s'applique pas vraiment au cas de REPROACH, ce verbe anglais impliquant surtout la **communication** du sentiment correspondant.
- 3) Contrairement à REPROCHER, REPROACH est d'un emploi plutôt livresque.

Wierzbicka indique cinq caractéristiques sémantiques fondamentales de REPROACH, dont nous pouvons tenter de vérifier la pertinence pour REPROCHER.

1. La personne Z à laquelle X reproche Y doit partager avec X certaines normes selon lesquelles le fait reproché Y est « condamnable ».

Cette caractéristique sémantique vaut aussi pour le français. Ainsi (38a) ne peut, en aucun cas, être un reproche, mais (38b) le peut facilement :

- (38) a. « *Comment peux-tu être aussi grossier? Tu ne dois jamais dire merde!* » [?[#]lui reprocha-t-elle.]
 b. « *Comment peux-tu être aussi grossier? Tu n'aurais pas dû dire merde!* » [lui reprocha-t-elle.]

Une phrase comme (38a) informe le destinataire d'une norme alors que (38b), dans une de ses interprétations possibles, présuppose la connaissance de la norme. Cela est rendu dans notre définition par la composante 'X croit que Z doit être conscient du caractère relativement mauvais de Y'.

2. X et Z doivent être liés de façon personnelle : une femme peut reprocher n'importe quoi à son mari (même s'il a fait quelque chose de condamnable à un tiers) alors qu'elle ne peut rien reprocher à un inconnu sans établir du même coup un lien d'intimité avec cette personne (ceci, même s'il s'agit d'une action condamnable qui l'affecte directement).

Cette deuxième caractéristique s'applique encore au français et est prise en charge par la composante 'excuser2'; selon nous, 'excuser2' présuppose le même lien personnel entre X et Z que 'reprocher1a'.

3. Y doit être passé plutôt que présent.

Nous pensons que, dans le cas du lexème français, Y peut tout à fait être présent (bien qu'il ne puisse pas, en effet, être futur) :

- (39) a. *Je te reproche de ne pas être maintenant avec nous quand la famille a besoin de toi.*
 b. *?Je te reproche de ne pas être demain avec nous quand la famille aura besoin de toi.*

Dans la mesure où (39b) est acceptable, on l'interprétera comme signifiant 'Je te reproche d'**avoir l'intention** de ne pas être demain avec nous'.

Cette caractéristique est reflétée par la composante 'Y a eu ou a lieu' dans la partie présuppositionnelle de notre définition.

4. On ne peut pas définir l'état émotionnel de X plus précisément qu'en disant que c'est une émotion négative.

Ceci s'applique aussi au lexème français, comme l'exprime dans notre définition la composante, volontairement vague, 'Y affecte négativement l'état émotionnel de X'.

5. X reproches Z dans le but de lui donner mauvaise conscience par l'évocation de Y et non pas par la **façon** d'évoquer Y; cela distingue en anglais REPROACH de REBUKE 'réprimander, blâmer'. En effet, on ne peut pas dire **reproach sharply* (mais cf. *rebuke sharply*), ce qui prouve que *reproach* ne peut référer à une agression verbale.

Cette caractéristique n'est pas présente en français; cf. *reprocher de façon cinglante* ou, encore mieux, *un reproche cinglant*. De plus, compte tenu de notre division du vocable REPROCHER en lexies, la composante de but n'est pertinente que pour REPROCHER1b; nous l'avons exprimée dans la définition de ce dernier verbe par la composante 'dans le but de culpabiliser Z' (voir ci-dessus 2.2.3.2, p. 37).

Ceci termine la partie théorique de notre exposé. Nous pouvons maintenant présenter les résultats pratiques : les définitions complètes de toutes les lexies des vocables REPROCHER, REPROCHE et IRRÉPROCHABLE. Les articles de dictionnaire **complets** de ces lexies se trouvent dans le présent volume et peuvent au besoin être consultés en parallèle.

3. LES TROIS VOCABLES : REPROCHER, REPROCHE ET IRRÉPROCHABLE

Parmi les trois vocables considérés, REPROCHER est pris comme vocable de base dont sont dérivés (au sens purement synchronique) REPROCHE et IRRÉPROCHABLE. Une telle approche semble évidente dans le cas d'IRRÉPROCHABLE; disons quelques mots au sujet des relations sémantico-formelles entre REPROCHER et REPROCHE.

Les lexies de ces deux vocables ont en effet, selon nous, le même sens. Pourquoi alors décrire REPROCHE en fonction de REPROCHER plutôt que l'inverse? Considérons la lexie de base de chacun de ces deux vocables; le sens en question — 'reprocher1a' — est un prédicat sémantique. Or, il est généralement admis qu'un sens prédicatif s'exprime en langue de façon plus directe par l'intermédiaire d'un verbe que d'un nom, et cela pour les trois raisons suivantes :

1. Une lexie nominale à sens prédicatif représente pour ainsi dire une réduction de l'usage verbal : elle est moins flexible dans ses emplois syntaxiques et l'expression de ses actants est beaucoup plus contrainte. Ceci s'explique par le fait qu'une nominalisation ou une adjectivisation comprend souvent des composantes sémantiques additionnelles par rapport au sens de départ.
2. La nominalisation d'un sens prédicatif réduit la polysémie : en règle générale, un vocable verbal a plus de lexies que son correspondant nominal.

3. Les nominalisations d'un sens prédicatif qui ne changent pas ce sens sont monnaie courante dans beaucoup de langues, alors que les verbalisations qui n'affectent pas le sens nominal correspondant sont difficiles, sinon impossibles, à trouver.

Toutes ces considérations nous permettent de penser qu'une expression verbale d'un sens prédicatif est l'expression non marquée, alors que son expression nominale est marquée. De là, le principe général adopté dans le DECFC : si un sens prédicatif peut s'exprimer aussi bien par un vocable verbal que par un vocable nominal équisignifiant, on prend le premier comme base de la description et on traite le second en fonction du premier.

Une fois menée à bien l'étude détaillée du vocable de base REPROCHER, il est très aisé de décrire les vocables dérivés REPROCHE et IRRÉPROCHABLE, qui ne posent pas de graves problèmes additionnels.

Voici donc les définitions des lexies des trois vocables, assorties d'exemples et de brèves explications données *en nota bene*.

REPROCHER

REPROCHER1a. *X reproche Y à Z* = X étant convaincu que Y, dont X croit Z responsable, a eu ou a lieu, Y ou les conséquences de Y affectant négativement l'état émotionnel de X, || X a présent dans sa conscience que X n'excuse pas Z pour Y, et aussi X croit que Z doit être conscient du caractère relativement mauvais de Y.

Sans jamais s'en ouvrir à Jacques, sa mère lui a toujours reproché amèrement ses échecs scolaires.

REPROCHER1b. *X reproche Y à Z* = X communique à Z que X reproche1a Y à Z, dans le but de culpabiliser Z.

Il nous a violemment reproché tous ses malheurs.

REPROCHER1c. *W [de X] reproche Y à Z* = W — les yeux1.1a ou le regard de X dirigé(s) vers Z — exprime que X reproche1a Y à Z [comme si W reprochait1b Y à Z].

Se yeux me reprochaient mon attitude violente.

NB 1 : On ne peut pas dire : **Son regard me reprocha de l'avoir interrompue*. Ceci illustre la différence sémantique entre R.1b et R.1c : le sens 'communiquer', qui est compatible avec l'aspect ponctuel, accepte plus facilement le passé simple.

NB 2 : Certains locuteurs admettent aussi des phrases comme *Toute son attitude me reprochait ma trahison, Tout dans sa voix me reprochait mes infidélités*, etc. Quant à nous, nous percevons de tels emplois comme des extensions possibles du véritable cliché linguistique *les yeux reprochent*. La description du mécanisme permettant de telles extensions est un problème intéressant mais qui ne relève pas de la présente étude.

REPROCHER2. *X reproche Y à Z* = La caractéristique Y de Z allant à l'encontre de certains principes ou normes de X, || X évalue négativement Y de Z.

On a reproché à ce film son manque de réalisme.

REPROCHE

REPROCHE1a. *Reproche de X à Z à propos de Y* = Fait que X reproche1a Y à Z.

Je m'étais attiré de graves reproches de toute la communauté du fait de ma vie dissolue.

NB : Comparer *reprocher amèrement au fond de son âme* avec **un reproche amer au fond de son âme*; *reproche amer* ne convient que pour **REPROCHE1b**.

REPROCHE1b. *Reproche de X à Z à propos de Y* = Fait que X reproche1b Y à Z ou énoncé de X à Z par lequel X reproche1b Y à Z.

Il a été tellement vulgaire que je n'ai même pas pu traduire ses reproches dans ma langue.

REPROCHE2. *Reproche de X à Z à propos de Y* = Fait que X reproche2 Y à Z.

La critique fait reproche à ce film de mal présenter les conditions de vie des travailleurs.

NB : Le *Petit Robert* présente un sens pour **REPROCHE** qui n'apparaît pas ici : 'événement, chose, personne qui constitue un reproche' — illustré par la phrase [...] *M^{me} de Staël se dresse comme un reproche entre moi et tous mes projets*. Nous croyons, quant à nous, qu'il n'existe pas de lexème **REPROCHE** véhiculant ce sens. Ainsi, on ne peut pas dire, sans créer un effet de style, **M^{me} de Staël est un reproche pour moi*, **Tes souffrances, un reproche permanent, ne me laissent pas en paix*, etc. Le sens considéré ici n'apparaît que dans un cliché évident *comme un reproche* (cf. *M^{me} de Staël se dresse comme un reproche* ou *Cette porte entrouverte était comme un reproche*); ce cliché est décrit, dans l'entrée lexicale de **R.1b**, au moyen d'une FL non standard.

IRRÉPROCHABLE

IRRÉPROCHABLE1. [Z] *irréprochable comme Y* = [Personne Z] à qui on n'a rien à reprocher1a,1b quant à Y — ses activités, fonctions ou relations avec d'autres personnes [= AntiAble_{3>}(reprocher1a,1b)].

Léo est irréprochable en tant que professeur.

NB : La composante restrictive ('quant à ses activités, fonctions ou relations avec d'autres personnes') est nécessaire pour rendre compte des faits suivants :

Quant au désastre d'hier soir, on n'a rien à reprocher à Léo.

vs

**Quant au désastre d'hier soir, Léo est irréprochable.*

On constate que l'adjectif dérivé **IRRÉPROCHABLE** est, dans ses deux acceptions (cf. ci-dessous), plus contraint quant à sa cooccurrence sémantique que le verbe de départ.

Cela correspond au phénomène général mentionné au début de la présente section.

IRRÉPROCHABLE2. [Z] *irréprochable* = [Activité, résultat d'activité ou comportement Z] à quoi on n'a rien à reprocher2 [= AntiAble_{3>}(reprocher2)].

Son argumentation est irréprochable.

NB : La contrainte sémantique sur Z ('activité, résultat d'activité ou comportement') est nécessaire pour rendre compte des faits suivants :

On ne peut rien reprocher à cette maison / à l'architecture de cette maison.

vs

**Cette maison est irréprochable.*

vs

L'architecture de cette maison est irréprochable.

4. UNE LISTE DE VÉRIFICATION LEXICOGRAPHIQUE

Comme l'a montré l'examen du sémantisme de **REPROCHER**, **REPROCHE** et **IRRÉPROCHABLE**, l'élaboration de la définition dans le DEC n'est pas toujours une tâche facile. Aussi, nous pensons utile de proposer une liste de problèmes à traiter lors de l'élaboration de la définition d'une lexie vedette : une **liste de vérification lexicographique** pour les définitions.

L'idée d'une telle liste n'est pas nouvelle; elle a déjà été présentée de façon explicite, notamment dans Hudson (1988), pour ce qui est de l'ensemble des types d'informations à inclure dans un article de dictionnaire et pour ce qui est de la structure de ce dernier. Il faut aussi mentionner une des premières tentatives de formalisation de la procédure de traitement lexicographique des données de départ en vue de l'élaboration d'articles de dictionnaire. Il s'agit de Descamps *et al.* (1976), où l'on trouve à la page 1363 un algorithme détaillé pour le classement des contextes et leur distribution entre les lexies.

Pour ce qui est de notre liste de vérification : 1) elle ne porte que sur la définition et ainsi se focalise entièrement sur le sémantisme de la lexie L; et 2) elle consiste uniquement en une série de questions qui guident le lexicographe dans la recherche d'une définition adéquate. De plus, ce n'est qu'une ébauche s'appuyant sur la méthodologie lexicographique présentée dans Mel'čuk *et al.* (1995) et sur la liste du même type qu'on trouve dans cet ouvrage (cf. p. 108-111). De telles listes de vérification seraient des plus utiles pour toutes les zones et les sous-zones de l'article de dictionnaire. Pour l'instant, cependant, nous devons nous satisfaire de la présente tentative.

LISTE DE VÉRIFICATION

• Pour toute lexie L :

1. L est-elle un prédicat (au sens sémantique)?

Si oui, le défini pour L doit être une forme propositionnelle.

2. Si L est un prédicat sémantique, combien a-t-elle d'actants sémantiques?

La réponse détermine la structure et la formulation du défini et du définissant.

3. Quelle est la composante générique du définissant de L?

La réponse détermine l'orientation générale du définissant; ainsi, si REPROCHER_{1a} est 'X a présent dans sa conscience que X n'excuse₂ pas Z pour Y', la composante générique 'avoir présent dans sa conscience' en fait un verbe d'état, et cette propriété doit se manifester dans tous les contextes.

4. La définition de L comporte-t-elle des composantes optionnelles ou faibles?

Si oui, elles doivent être identifiées par des parenthèses.

5. La définition de L comporte-t-elle des disjonctions¹²?

La question se rapporte au problème de la division du vocable en lexies.

6. Quelles sont les contraintes sémantiques sur les actants de L?

La question impose une vérification pointue de toutes ces contraintes; par exemple, l'actant Y (= destinataire) de LETTRE au sens de 'missive' doit nécessairement être humain (ce qui comprend les collectivités, les organismes civils, les organisations, etc.) : *une lettre à Jean* (à la nation, au ministère, au journal...); Y ne peut pas être un ordinateur — **une lettre à l'ordinateur principal*, même si l'on dit facilement *un message à l'ordinateur principal*.

7. Quelles sont les relations sémantiques entre les actants de L?

Cette question attire l'attention sur le problème illustré par l'exemple suivant : comparons les lexies LETTRE (*lettre de X à Z sur Y*) et INTERDIRE (*X interdit à Z de faire Y*). Dans LETTRE, il n'y a aucune relation sémantique entre les actants X (= expéditeur) et Z (= destinataire) : en fait, n'importe qui peut envoyer une lettre à n'importe qui. Mais dans INTERDIRE, il y a une relation particulière entre X et Z : si *X interdit à Z de faire Y*, il faut que 'X ait sur Z le pouvoir socialement reconnu de donner le droit de faire Y'; ainsi, on dira *Le professeur a interdit à l'étudiant de le tutoyer*, mais ce même fait venant de la part d'un étudiant sera décrit comme *L'étudiant a défendu (*interdit) au professeur de le tutoyer*. On ne peut utiliser INTERDIRE pour un agent socialement inférieur au destinataire. Lors de l'élaboration d'une définition, il faut donc prêter une attention spéciale aux relations sémantiques possibles entre les actants de la lexie définie. Dans la plupart des cas, il s'agit de relations du type 'X est socialement supérieur à Y' (nécessaire pour la définition de INTERDIRE) ou 'X appartient à la sphère personnelle de Y' (nécessaire pour la définition de EXCUSER et de REPROCHER).

8. Comment se répartissent les composantes sémantiques entre posé et présupposé?

9. Comment L se comporte-t-elle face à la négation, l'interrogation et l'enchaînement argumentatif?

La réponse doit être reflétée par la structure logique de la définition, puisque cette structure permet de distinguer le présupposé du posé, d'identifier les contraintes sur les variables, etc.

10. Quelle est la position du locuteur vis-à-vis des faits et des actants mis en jeu (approbation/désapprobation, implication personnelle/distanciation, etc.)?

Par exemple, la différence sémantique entre *les Américains* et *les Amerloques* s'exprime par la composante 'attitude négative du locuteur', de sorte que

AMERLOQUE = 'Américain, le locuteur ayant une attitude négative envers les Américains'. Cette question concerne les composantes exprimant l'attitude du locuteur quant au sens « objectif » de la lexie.

11. Quelles sont les relations temporelles entre les différents faits mis en jeu par le sémantisme de L?

La question vise des événements qui précèdent ou suivent d'autres événements ou encore sont concomitants avec eux. Ainsi, on peut se demander si le sens de FACTURE 'document présenté par X à Y qui indique la somme Z que Y doit payer' à X pour la marchandise ou les services W vendus à X à Y' inclut l'indication de postériorité entre les événements 'présenter', 'payer' et 'vendre'. Ici, la relation de postériorité existe entre la présentation et le paiement de la facture, mais pas entre sa présentation et la vente, qui peut avoir lieu avant, après ou bien en même temps que la facture présentée.

- Pour une lexie verbale L :

12. L peut-elle être employée performativement et, dans l'affirmative, quelles en sont les conséquences pour les cooccurrents?

Comparez *Je vous remercie infiniment* (emploi performatif de REMERCIER) vs *Je l'ai remercié *infiniment* (emploi non performatif); ou encore *Je vous remercie *chaleureusement* vs *Je l'ai remercié chaleureusement*.

13. L est-elle factive?

Une lexie factive présuppose la véracité de son complément phrastique. Ainsi, l'expression 'FAIRE SAVOIR' est factive puisque *J'ai fait savoir la date d'arrivée du père à Marie* entraîne sans équivoque que Marie connaît la date d'arrivée du père (à moins qu'elle l'ait oubliée), alors que ANNONCER non factif se comporte différemment. La phrase *J'ai annoncé la date d'arrivée du père à Marie* peut être continuée avec ... *mais elle n'a pas reçu mon message*.

14. L est-elle un verbe d'état, d'activité, d'accomplissement ou d'événement (cf. classification aspectuelle de Vendler)?

15. L admet-elle le passé composé (au sens de l'accompli) et le passé simple?

16. Comment L se combine-t-elle avec des éléments qui sont des révélateurs des caractéristiques aspectuelles (*depuis, cesser de, être en train de, etc.*)?

Comparez *J'ai cessé de fumer* vs **J'ai cessé de me coucher*; on notera, cependant, qu'avec le sens itératif, la construction devient possible : *J'ai cessé de me coucher à trois heures du matin*.

17. L admet-elle le passif et le réfléchi?

- Pour une lexie nominale L :

18. L doit-elle être définie au singulier ou au pluriel?

Par exemple, la lexie SKIS doit être définie au pluriel : l'équipement en cause est une paire de skis et pas un ski unique. De la même façon, nous définissons YEUX plutôt qu'ŒIL, puisque l'organe de la vue, ce sont les yeux, et non l'œil.

19. L admet-elle les deux nombres grammaticaux (singulier et pluriel)?

20. L admet-elle les modificateurs numériques?

Ainsi on a **trois neiges* bien que le pluriel *les neiges* existe.

REMERCIEMENTS

Nous sommes très heureux de pouvoir exprimer ici notre gratitude envers nos collègues et amis qui ont bien voulu lire notre article et nous guider par leurs critiques et conseils : Jurij Apresjan, André Clas, Marc Dymetman, Robert Ilson, Lidija Iordanskaja, Suzanne Mantha et Anna Wierzbicka. Nous sommes, bien entendu, les seuls à blâmer pour les erreurs et inexactitudes qui pourraient subsister.

NOTES

¹ Une version légèrement différente du texte ci-dessous a déjà été publiée : Dostie *et al.* (1992).

² Rappelons que, dans notre système de notation, 'L' signifie le sens de L.

³ Pour la notion de dominance sémantique/communicative dans une définition lexicale, voir Mel'čuk and Polguère (1991).

⁴ Nous tenons ici pour acquise la perception d'un tel écart, mais le sens précis de l'expression *écart sémantique trop grand* resterait, bien sûr, à déterminer.

⁵ Cette pratique a été introduite dans le DECF, de façon systématique et explicite, suite aux propositions de Iordanskaja (1986). Nous ne pensons pas que l'organisation communicative de la définition lexicographique se réduise à l'indication de l'opposition posé vs présupposé :

il est clair qu'il faut aussi spécifier le nœud communicativement dominant, la division en rhème vs thème, le caractère descriptif vs expressif de la lexie vedette et peut-être d'autres catégories communicatives. Cependant, pour le moment, nous ne sommes pas encore en mesure d'introduire rigoureusement tous ces concepts.

⁶ Le symbole « # » est utilisé pour indiquer l'impossibilité sémantique ou pragmatique d'un énoncé (qui est en revanche parfaitement grammatical).

⁷ Soulignons une distinction terminologique importante. Le verbe *impliquer* est utilisé ici dans son acception courante en français et non pas dans son acception logique — qui apparaît ci-dessus lors de la présentation du test d'implication. La première acception se trouve dans des emplois comme *ce mot (cette phrase, son attitude) implique...* et veut dire *grosso modo* 'signifie', 'fait penser à', etc. Dans la suite de cet article, c'est plutôt cette première acception qui est utilisée.

⁸ Rappelons que nous utilisons la numérotation du *Petit Robert* pour identifier les acceptions des vocables qui ne sont pas encore décrits dans le DECFC. Pour la composante 'sphère personnelle', voir la page 30.

⁹ Il contient, entre autres, une expression négative ('**ne pas excuser2**') dont la composante centrale ('excuser2') comprend elle-même deux négations, comme l'a montré notre ébauche de définition de EXCUSER2.

¹⁰ Cela illustre une fois de plus l'intérêt d'utiliser 'excuser2' dans la composante générique de 'reprocher1a'.

¹¹ Ce qui n'empêche pas, bien sûr, de reprocher avec colère et même rage.

¹² La disjonction a une valeur particulière pour la définition lexicographique. Elle permet de réunir sous une même lexie deux sens différents lorsque la lexie connaît des emplois vagues en regard de ces deux sens; cf. Apresjan 1974 (surtout page 85), Mel'čuk 1988a : 36, et Mel'čuk *et al.* 1995 : 59-61.

RÉFÉRENCES

Apresjan, Jurij D. (1974). *Leksičeskaja semantika (sinonimičeskie sredstva jazyka)* [Sémantique lexicale. Moyens synonymiques de la langue]. Moscou : Nauka. [Voir aussi une nouvelle édition revue et corrigée : Ju. D. Apresjan, *Izbrannye Trudy* (1995). Tom I, *Leksičeskaja semantika. Sinonimičeskie sredstva jazyka*, Moskva : Škola « Jazyki russkoj kul'tury »/Vostočnaja literatura, ainsi qu'une traduction anglaise :

Yuri D. Apresjan (1992). *Lexical Semantics. User's Guide to Contemporary Russian Vocabulary*. Ann Arbor, MI : Karoma.]

Apresjan, Jurij D. (1978). Jazykovaja anomalija i logičeskoe protivorečie [Anomalie linguistique et contradiction logique]. In : *Tekst-Język-Poetyka*, Varsovie : Ossolineum, 129-151.

Apresjan, Jurij D. (1979). Anglijskie sinonimy i sinonimičeskij slovar' [Synonymes anglais et un dictionnaire des synonymes]. In : Ju. Apresjan *et al.*, *Anglo-russkij sinonimičeskij slovar'*, Moscou : Russkij Jazyk, 500-543.

Apresjan, Jurij D. (1986). Dejsis v leksike i grammatike i naivnaja model' mira [La deixis lexicale et grammaticale et le modèle naïf de l'univers]. *Semiotika i informatika*, 28, 5-33.

Descamps, Jean-Luc, Gilberte Gagnon, M. T. Gaultier, Danielle Lehmann, M. Olivier et M. Salomé (1976). *Dictionnaire contextuel de français pour la géologie*. Paris : CREDIF-Didier.

Dostie, Gaétane, Igor A. Mel'čuk et Alain Polguère (1992). Méthodologie d'élaboration des entrées lexicales du Dictionnaire Explicatif et Combinatoire (REPROCHER, REPROCHE et IRRÉPROCHABLE). *International Journal of Lexicography*, 5 : 3, 165-198.

Hudson, Richard (1988). The Linguistic Foundations for Lexical Research and Dictionary Design. *International Journal of Lexicography*, 1 : 4, 287-312.

Iordanskaja, Lidija (1986). Propriétés sémantiques des verbes promoteurs de la négation en français. *Lingvisticae Investigationes*, 10 : 2, 345-380.

Iordanskaja, Lidija, and Igor A. Mel'čuk (1990). Semantics of Two Emotion Verbs in Russian : BOJAT'SJA 'to be afraid' and NADEJAT'SJA 'to hope'. *Australian Journal of Linguistics*, 10 : 2, 307-357.

Mel'čuk, Igor A. (1988a). Principes et critères de description sémantique dans le DEC. In : I. A. Mel'čuk *et al.* 1988 : 27-39.

Mel'čuk, Igor A. (1988b). Semantic Description of Lexical Units in an Explanatory Combinatorial Dictionary : Basic Principles and Heuristic Criteria. *International Journal of Lexicography*, 1 : 3, 165-188.

Mel'čuk, Igor A., and Alain Polguère (1991). Aspects of the Implementation of the Meaning-Text Model for English Text Generation. In : S. Hockey and N. Ide (series eds.), I.

- Lancashire (guest ed.), *Research in Humanities Computing*, Oxford : Oxford University Press, 204-215.
- Mel'čuk, Igor, avec Nadia Arbatchewsky-Jumarie, Louise Dagenais, Léo Elnitsky, Lidija Iordanskaja, Marie-Noëlle Lefebvre et Suzanne Mantha. Réd. : André Clas (1988). *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain*, vol. II. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Mel'čuk, Igor A., André Clas et Alain Polguère (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Coll. « Champs linguistiques »/« Universités francophones », Louvain-la-Neuve/Paris : Duculot/AUPELF-UREF.
- Polguère, Alain (1990). Structuration et mise en jeu procédurale d'un modèle linguistique déclaratif dans un cadre de génération de texte. Thèse de doctorat, Département de linguistique, Université de Montréal.
- Polguère, Alain (1992). Remarques sur les réseaux sémantiques Sens-Texte. In : A. Clas (éd.), *Le mot, les mots, les bons mots*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 109-148. @@@ [Cf. également la version anglaise révisée de ce texte : Polguère, Alain (1997). *Meaning-Text Semantic Networks as a Formal Language*. In L. Wanner (ed.) : *Recent Trends in Meaning-Text Theory*, Amsterdam/Philadelphia : Benjamins, 1-24.]
- Roulet, Eddy (1978). Essai de classement syntaxique et sémantique des verbes potentiellement performatifs en français. *Cahier de linguistique*, 8, 437-455.
- Vendler, Zeno (1967). *Linguistics in Philosophy*. Ithaca, N.Y. : Cornell University Press.
- Wierzbicka, Anna (1987). *English Speech Act Verbs. A Semantic Dictionary*. Sydney, etc. : Academic Press.
- Zaliznjak, Anna (1987). O tipax vzaimodejstvija semantičeskix priznakov [Sur les types d'interaction entre traits sémantiques]. In : *Èksperimental'nye metody v lingvistike*, Moscou : AN SSSR, 136-145.

Dictionnaires

- Bénac, Henri (1956). *Dictionnaire des synonymes*. Paris : Hachette.
- Dictionnaire du français contemporain* (1966). Paris : Larousse.
- Lexis* (1979). Paris : Larousse.
- Littré, Émile (1971). *Dictionnaire de la langue française*. Paris : Gallimard-Hachette.
- Petit Robert 1* (1987). Paris : Le Robert.

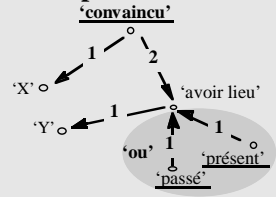
ANNEXE : RÉSEAU SÉMANTIQUE DE LA DÉFINITION DE REPROCHER_{1a}

La figure ci-dessous est le réseau sémantique sous-jacent à la définition du lexème REPROCHER_{1a}, dont l'élaboration a été présentée en détail dans cet article. Les conventions de représentation graphique suivantes ont été utilisées :

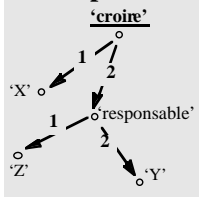
- le réseau se lit comme une bande dessinée, de gauche à droite et du haut vers le bas;
- chacune des « cases » de cette bande dessinée porte un nom qui lui est propre (**Présup. 1, Posé 1**, etc.);
- une case grise correspond à une partie présuppositionnelle de la définition;
- le soulignement d'un nœud indique son caractère sémantiquement dominant (cf. **2.2.2**) à l'intérieur du sous-réseau correspondant;
- un sous-réseau étiqueté '**ou**' indique la disjonction des nœuds soulignés qu'il contient;
- une composante sémantique apparaissant en gras dans un sous-réseau correspond à la paraphrase minimale du sens représenté par ce sous-réseau; pour plus détails sur la notion de paraphrase minimale, voir Polguère (1992).

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

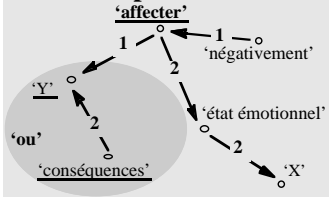
Présup. 1



Présup. 2

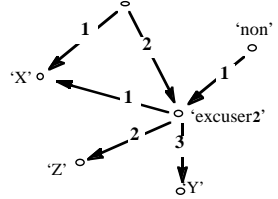


Présup. 3



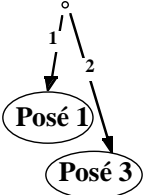
Posé 1

'avoir présent dans sa conscience'



Posé 2

'et aussi'



Posé 3

'croire'

